



Rencontre employeurs

Visio-conférence
Mardi 28 novembre 2023



Préambule

Animation

Coline Grégoire

Intervenants

Séverine Lardellier-Nesme
Marie-Hélène Philipona

Garants nommés par la CNDP

Claire Bouteloup

Durée de la réunion : 1 heure, 13h30 à 14h30

Nombre de participants : 10 participants



Ouverture de la réunion

L'animatrice ouvre la rencontre en remerciant les participants pour leur présence. Elle présente les règles du jeu de la réunion, à savoir :

- Dialogue et écoute, en respectant les prises de paroles de chacun
- Recueil des questions et réactions
- Respect mutuel, en respectant les prises de position de tous

Elle présente ensuite le déroulé ainsi que les différents intervenants.

Propos introductifs

Séverine Lardellier-Nesme, chef de service participation citoyenne et relations riverains, SYTRAL Mobilités

Séverine Lardellier-Nesme souhaite la bienvenue aux participants. Elle introduit la réunion en rappelant les objectifs de la rencontre : connaître la vision des employeurs du territoire sur le projet TEOL et son opportunité, comprendre les besoins de mobilités, notamment en termes de déplacements domicile-travail.

Claire Bouteloup, garante nommée par la CNDP

Claire Bouteloup remercie l'ensemble des personnes connectées à la réunion. Elle rappelle que la concertation du Tramway Express de l'Ouest Lyonnais est placée sous l'égide de 3 garants, joignables par mail pendant toute la durée de la concertation. Leur rôle est de travailler en toute transparence, au service de la qualité de la concertation. Elle mentionne le travail qui a été engagé depuis quelques mois avec SYTRAL Mobilités. Elle rappelle que les 3 garants rédigeront un rapport à l'issue de la concertation. Elle conclut sur l'importance de recueillir une pluralité de points de vue.



TEOL : de quoi parle-t-on ?

**Séverine Lardellier-Nesme, chef de service participation citoyenne et relations riverains
SYTRAL Mobilités**

Visionnage de la vidéo de présentation du projet.

Séverine Lardellier-Nesme présente le projet en expliquant que le cœur de la concertation préalable est de recueillir les avis et contributions sur l'opportunité du projet. Elle décrit le tracé du projet TEOL ainsi que les options soumises à la concertation. Elle présente également le calendrier du projet.

Marie-Hélène Philipona, chargée de concertation et relations riverains

Marie-Hélène Philipona remercie l'ensemble des personnes connectées à la réunion. Elle rappelle l'ensemble des dates des rencontres de la concertation et invite les participants à venir à la rencontre de SYTRAL Mobilités à ces occasions.

Temps d'échanges

L'animatrice donne la parole aux participants qui souhaitent s'exprimer, poser leur question et faire part de leurs avis sur le projet TEOL.

Opportunité du projet et des tracés options de tracés

Un participant, gérant d'entreprise sur l'avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi-Lune, indique que le projet est l'opportunité de créer une infrastructure lourde de transports en commun à Tassin la Demi-Lune. Il fait toutefois part de son inquiétude quant aux impacts qu'il pourrait avoir sur le trafic routier, déjà congestionné. De ce fait, il se déclare favorable à l'option A car la rue Joliot-Curie, aujourd'hui à plusieurs voies de circulation, pourrait plus facilement accueillir un tramway.

Une participante, directrice d'une entreprise à Tassin la Demi-Lune, indique que pour elle, le projet est opportun. Le tracé B par Libération dessert une plus grande partie de Tassin la Demi-Lune et serait donc profitable au plus grand nombre. Elle indique par ailleurs que ses clients souhaitent bénéficier d'un trajet rapide vers les gares de Part-Dieu et Perrache. Aussi, elle privilégie l'option par le cours Suchet.

Séverine Lardellier-Nesme rappelle les temps de trajet entre Tassin la Demi-Lune et les gares de Perrache et Part-Dieu avec TEOL :

Alaï <> Perrache via le cours Suchet : 16 minutes

Alaï <> Perrache via la rue Montrochet : 20 minutes

Alaï <> Part-Dieu via le cours Suchet : 32 minutes

Alaï <> Part Dieu via la rue Montrochet : 36 minutes



Une participante, directrice d'un établissement commercial sur la Confluence, admet une nette préférence pour l'option passant par la rue Montrochet, qui permet une desserte directe du centre commercial. Elle met toutefois en garde sur l'insertion du tramway dans la rue Montrochet, où se situe l'accès au parking du centre commercial, le parking du Novotel, ainsi que l'accès à des bureaux.

Séverine Lardellier-Nesme indique que de premiers échanges ont déjà eu lieu et se poursuivront avec les acteurs présents sur ce secteur, notamment pour préparer au mieux les phases travaux et exploitation. Cela permettrait de concilier les différents usages de la rue Montrochet, si ce tracé est retenu à l'issue de la concertation préalable.

Options de stations

Un participant, directeur d'un établissement de santé, explique que la création d'une station Charcot est une bonne nouvelle pour son établissement et les personnes qui y travaillent. Il privilégie une option de station à l'ouest de la rue du Commandant Charcot, afin de faciliter l'accès au tramway aux personnels de santé. Il indique également qu'il faudrait veiller à améliorer les accès de la station, jusqu'à l'hôpital, notamment les accès piétons, aujourd'hui peu confortables.

Séverine Lardellier-Nesme indique qu'un travail sera mené en étroite collaboration avec les communes pour garantir des accès qualitatifs aux stations.

Questions diverses

Sera-t-il possible de recevoir des indemnités pour les impacts sur les chiffres d'affaires durant la phase travaux ?

Dans le mandat actuel, une commission d'indemnisation amiable est mise en place. Cette procédure pourra être envisagée pour les travaux de TEOL. Le livret de demande d'indemnisation mis en place sur les actuels est proposé en exemple en annexe du compte-rendu.

Est-ce que l'option B du tracé induit un surcoût ?

L'option B coûterait environ 40 millions d'euros de plus que l'option A.

Qui décidera du tracé final du TEOL ?

La décision finale sera prise par les élus du comité de suivi de SYTRAL Mobilités, dont font partie les élus des communes concernées. Ils seront éclairés par les arguments avancés pendant la concertation mais également par les études techniques.



Synthèse des échanges

Lors des échanges, l'opportunité du projet a été discutée mais pas remise en question. Les participants partagent la nécessité de créer une nouvelle infrastructure de transports capable de desservir l'ouest de la métropole et particulièrement la commune de Tassin la Demi-Lune. Les différents échanges ont permis aux participants de mieux comprendre les effets de TEOL sur leurs activités et leur quotidien.

Conclusion

Claire Bouteloup remercie l'ensemble des participants pour leur participation et leurs questions. Elle retient que l'opportunité du tracé n'a pas été remise en question par les participants ce qui témoigne d'un besoin de desserte. Elle note la qualité des questionnements rappelle l'importance d'avoir l'avis des commerçants et des employeurs dans une concertation.

Séverine Lardellier-Nesme remercie l'ensemble des participants. Elle conclut la réunion en rappelant que la concertation est le début d'un long processus. Elle invite les participants de la réunion à prendre rendez-vous avec les chargées de relations riverains de SYTRAL Mobilités afin de pouvoir discuter de leurs enjeux propres. Elle espère revoir l'ensemble des participants plus tard lors des autres rencontres de la concertation.